



La prévention du virus du papillome humain (VPH) et le vaccin contre le VPH : Questions et réponses

- Qu'est-ce que le VPH?
- Comment se protéger contre le VPH?
- Qui devrait se faire vacciner?
- Contre quoi les vaccins protègent-ils?
- Quelle est l'efficacité des vaccins?
- Les vaccins sont-ils sûrs?
- Les filles ou les femmes ayant été vaccinées doivent-elles se soumettre au dépistage du cancer du col utérin?
- Quelle est la durée de la protection des vaccins? Un vaccin de rappel est-il nécessaire?
- Comment puis-je obtenir un vaccin? Dois-je payer pour obtenir un vaccin?

Qu'est-ce que le VPH?

Il existe plus de 100 types de virus du papillome humain (VPH), et un numéro d'identification est attribué à chacun, par exemple VPH-6, VPH-11, VPH-16 et VPH-18. Les VPH sont des virus qui peuvent infecter de nombreuses parties du corps. Certains types de VPH sont transmis sexuellement et peuvent causer des verrues ou avoir d'autres conséquences, comme le cancer (p. ex. le cancer du col utérin, le cancer du pénis et le cancer de l'anus). Les types de VPH qui infectent les régions anales et génitales (anogénitales) sont différents de ceux qui infectent d'autres parties du corps, comme les doigts, les mains et le visage. Les types qui sont à l'origine des verrues anogénitales ne causent généralement pas le cancer.

Les divers types de VPH sont souvent classés comme étant à faible risque et à risque élevé, compte tenu de leur association au cancer. Les types « à faible risque » sont rarement associés au cancer. Les types « à risque élevé » sont plus susceptibles de conduire au développement d'un cancer. Bien que certains types de VPH soient associés au cancer, il est rare qu'un cancer se développe des suites d'une infection à VPH.

Comment se protéger contre le VPH?

Bien que les condoms n'éliminent pas le risque d'infection à VPH, l'utilisation d'un condom régulièrement et correctement au cours de rapports vaginaux, anaux et buccaux permettra de réduire la probabilité de contracter le VPH ou de le transmettre à son partenaire. Il faut se rappeler qu'un condom ne protège que la région qu'il couvre de sorte qu'il est possible d'être infecté par des verrues non couvertes (p. ex. sur le scrotum). L'utilisation d'un condom permet également de se protéger contre d'autres infections transmises sexuellement et de réduire la probabilité de grossesses non désirées.

Parmi les autres moyens de réduire le risque d'infection, mentionnons le fait de reporter l'activité sexuelle à plus tard (attendre d'être plus âgé), de limiter le nombre de ses partenaires sexuels et de tenir compte des antécédents sexuels de ses partenaires, car cela peut constituer un risque pour soi (p. ex. si les partenaires ont eu précédemment de multiples partenaires).

Il existe aujourd'hui deux vaccins contre le VPH autorisés au Canada, le Gardasil^{MD} et le Cervarix^{MD}.

Le Gardasil^{MD} protège contre quatre types de VPH, deux qui causent environ 70 % de tous les cancers du col utérin (les types 16 et 18) et deux qui causent



environ 90 % de toutes les verrues anogénitales chez les hommes et les femmes (les types 6 et 11). Il est autorisé pour les femmes et les hommes de 9 à 26 ans.

Le Cervarix^{MD} protège contre les deux types de VPH qui causent environ 70 % de tous les cancers du col utérin (types 16 et 18). Il a été autorisé au Canada pour les femmes de 10 à 25 ans.

Qui devrait se faire vacciner?

Gardasil^{MD}

Le Gardasil^{MD} a été homologué à des fins d'utilisation chez les hommes et les femmes de 9 à 26 ans. Il comporte l'administration de trois doses au cours de six mois (à 0, 2 et 6 mois).

La recommandation sur l'utilisation, qui est donnée par le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), a été diffusée en février 2007. Le principal groupe d'âge recommandé pour la vaccination selon le CCNI est celui des personnes de sexe féminin dont l'âge se situe entre 9 et 13 ans. Le VPH est une infection transmissible sexuellement et, idéalement, pour en bénéficier le mieux possible, le vaccin devrait être administré aux personnes de sexe féminin avant qu'elles deviennent sexuellement actives. Le Comité recommande également d'administrer le vaccin aux femmes âgées de 14 à 26 ans, car la possibilité d'en profiter existe toujours en dépit des antécédents d'activité sexuelle, des anomalies révélées par le test de Pap, du cancer du col utérin, de verrues anogénitales ou d'une infection à VPH connue. Toutefois, ces recommandations ont été formulées avant l'approbation du vaccin pour les hommes. Le CCNI procède actuellement à une révision au Canada à la lumière de cette nouvelle approbation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la déclaration du CCNI, veuillez consulter le site <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/acs-02/index-fra.php>.

Cervarix^{MD}

L'utilisation de Cervarix^{MD} a récemment été approuvée au Canada pour les femmes de 10 à 25 ans. Il requiert l'administration de trois doses sur une période de six mois (0, 1 et 6 mois). Pour l'instant, ce vaccin n'est pas approuvé pour les hommes au Canada.

Le CCNI et le Comité canadien d'immunisation (CCI) procèdent actuellement à la révision des recommandations en vigueur au Canada à la lumière de l'approbation de Cervarix^{MD}.

Contre quoi les vaccins protègent-ils?

Le Gardasil^{MD} protège contre quatre types de VPH, deux qui causent environ 70 % de tous les cancers du col utérin (les types 16 et 18) et deux qui causent environ 90 % de toutes les verrues anogénitales chez les hommes et les femmes (les types 6 et 11).

Le Cervarix^{MD} offre également une protection contre les deux types de VPH qui causent environ 70 % de tous les cancers du col utérin (les types 16 et 18).

Les vaccins contre le VPH seront sans effet sur une infection existante ou la conséquence d'une infection à VPH existante, comme les verrues anogénitales. Les vaccins ne préviennent que les infections des types de virus pour lesquels ils sont recommandés. Aucun vaccin ne permet actuellement de prévenir tous les types de VPH existants.



Quelle est l'efficacité des vaccins?

Il est établi que les vaccins sont très efficaces dans la prévention des types d'infection à VPH pour lesquels ils sont recommandés (voir les paragraphes précédents). De plus, une personne infectée par un des types de VPH présents dans un vaccin sera tout de même protégée contre le ou les autres types. Enfin, il n'est pas recommandé de chercher à dépister l'ADN du VPH avant la vaccination.

Les vaccins sont-ils sûrs?

Oui, les vaccins sont sûrs. L'effet secondaire le plus répandu pour les deux vaccins est une brève douleur à l'endroit de l'injection. En outre, il est impossible de contracter le VPH à cause des vaccins, et ces derniers ne contiennent aucun antibiotique ou agent de conservation, y compris le mercure ou le thimérosal.

Les filles ou les femmes ayant été vaccinées devront-elles se soumettre au dépistage du cancer du col utérin?

Les vaccins actuellement offerts contre le VPH ne protègent pas contre tous les types de VPH. Ainsi, même si une personne est vaccinée, il demeure possible qu'elle soit infectée par l'un des types de VPH contre lequel les vaccins ne protègent pas. En conséquence, il importe que les filles ou les femmes vaccinées continuent de subir le test de Pap régulièrement. Pour obtenir d'autres renseignements, il faut consulter la fiche de renseignements « Votre santé et vous » sur le dépistage du cancer du col utérin. Les recommandations relatives au test de Pap varient selon la province ou le territoire où vous habitez. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quelles sont les recommandations dans votre région.

Quelle est la durée de protection des vaccins? Un vaccin de rappel sera-t-il nécessaire?

Selon de récentes études, la protection de Gardasil^{MD} dure 7,3 ans et celle de Cervarix^{MD} 6,4 ans. Des études se poursuivent afin de déterminer la durée de protection des vaccins et si un vaccin de rappel ou d'autres immunisations sont nécessaires dans le cas des personnes vaccinées pour qu'elles continuent d'être protégées.

Comment puis-je obtenir un vaccin? Dois-je payer pour obtenir un vaccin?

L'offre de médicaments, de vaccins et de services de santé gratuits est une décision qui se prend dans chaque province et chaque territoire. Veuillez vous renseigner auprès du service de santé publique de votre province ou de votre territoire. Si vous ou votre enfant n'êtes pas admissible à recevoir le vaccin contre le VPH en vertu d'un programme d'immunisation, vous pouvez discuter avec votre fournisseur de soins de la possibilité d'acheter le vaccin.